

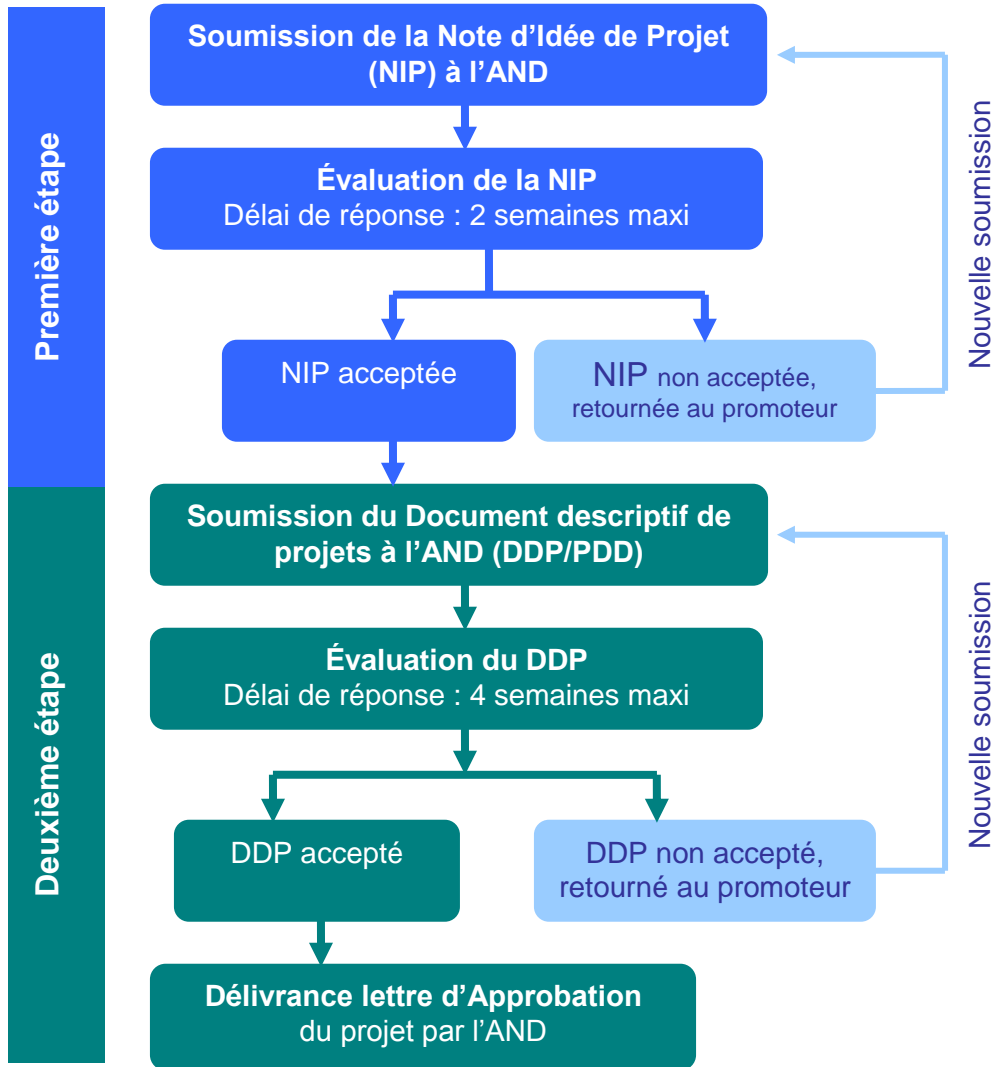
-----  
Direction de l'Environnement

-----  
Autorité Nationale Désignée  
-----

**CRITERES NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE, D'EVALUATION ET  
D'APPROBATION DES PROJETS MDP**

<b>Critères</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Contribution à l'atténuation des émissions de GES	Réduction nette des émissions de GES exprimées en CO2 équivalent
Contribution à la viabilité écologique de l'environnement local	Impact sur l'environnement local évalué par le pourcentage de variation des émissions du polluant local le plus significatif (SO <sub>2</sub> , CO, N <sub>2</sub> O, particules...); une moyenne pondérée doit être envisagée s'il faut tenir compte de plusieurs polluants à la fois. Risque de santé publique évité.
Contribution à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles	Contribution du projet à l'utilisation plus durable des ressources naturelles non renouvelables (énergie fossile, eau fossile, produits de la forêt, etc.)
Contribution à la création nette d'emplois,	Nombre d'emplois additionnels créés par le projet en comparaison avec la ligne de référence ou ligne de base sans prendre en compte l'aspect qualitatif des emplois (qualification, temporaire...)
Disponibilité des ressources humaines et des institutions adéquates,	Compétences développées au sein des ressources humaines et des institutions concernées
Contribution à la pérennité de l'équilibre de la balance des paiements	Le résultat de la mise en œuvre du projet peut être une économie de devise grâce à la réduction d'importations dans le secteur concerné par rapport à la ligne de base.
Rentabilité	Réductions de coûts induits par le projet par rapport à la ligne de référence, ce qui représente la mesure de la contribution du projet à l'accroissement de la viabilité microéconomique.
Contribution à l'autonomie technologique	Une diminution des importations de technologie par rapport à la ligne de base, ou une amélioration de la capacité et de l'utilisation des technologies locales. Eviter les technologies expérimentales ou prohibées.

## PROCEDURES D'APPROBATION DE PROJETS MDP



**NB:** L'étape NIP n'est pas indispensable. Le promoteur peut soumettre directement le DCP ou DDP s'il le souhaite..